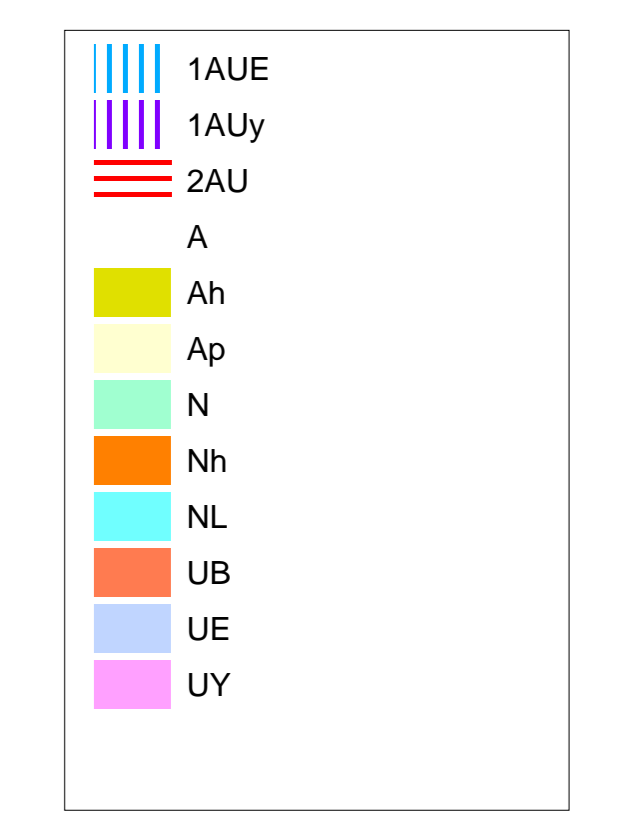
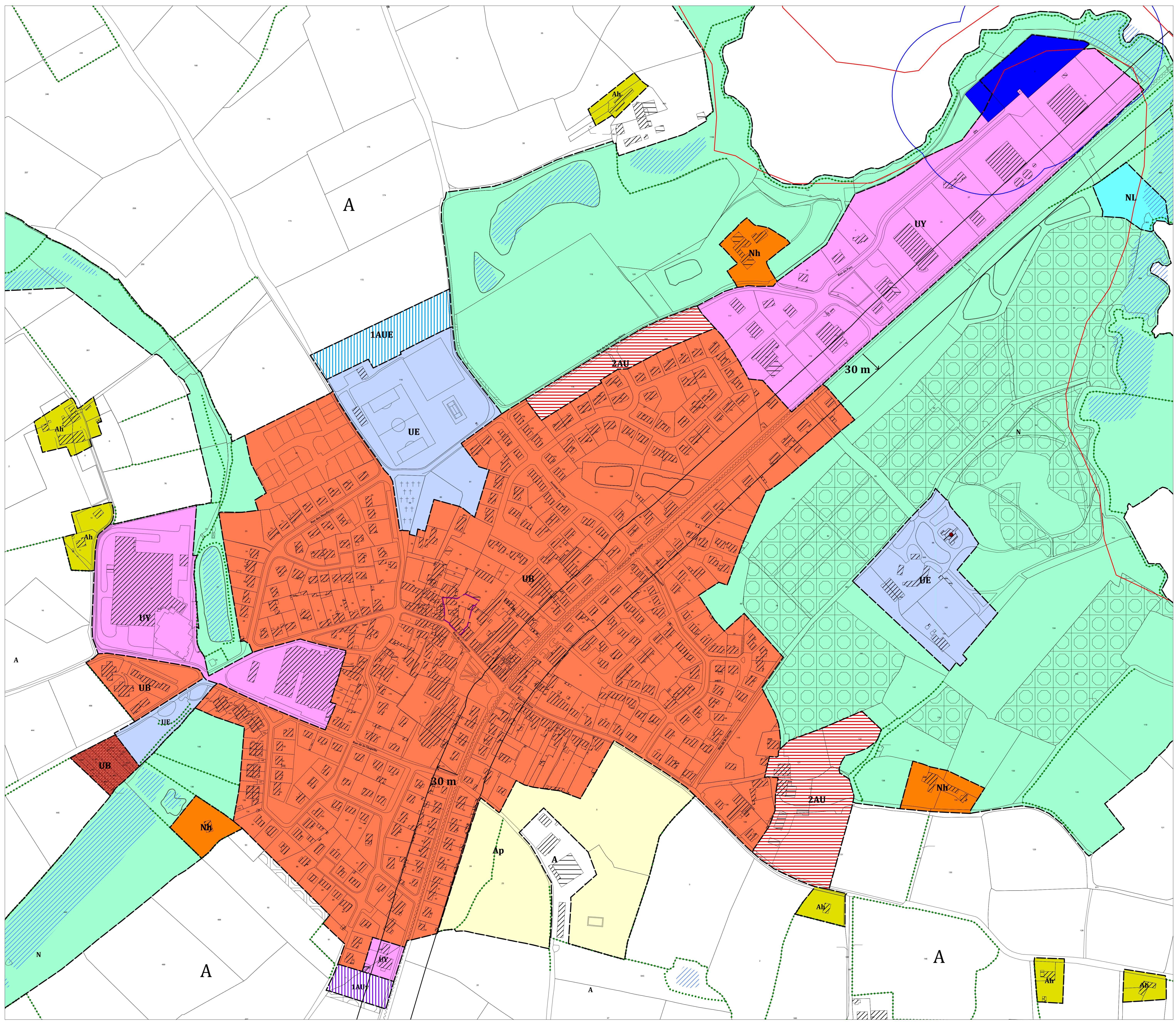


PLANS ZONAGE - AGGLOMÉRATION

Elaboration du PLU :
Prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 27/09/2008
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 05/02/2013
Enquête publique du 10/06/2013 au 10/07/2013 inclues
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
Le Maire :

Pièce
N° 5

Echelle : 1/2000ème



- Limite de zones
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Entités archéologiques
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Eléments du patrimoine soumis au permis de démolir (Application de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme)
- Terrains cultivés protégés au titre de l'article L.123.1.5.9ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Prélocalisation des zones humides adaptée par la commune (source DREAL/Commune)
- Bande affectée par le bruit (30m pour la RD 15)
- Station d'épuration et périmètre de protection (100 m)
- Limite de la zone inondable de la vallée de l'Evre

Les clôtures sont soumises à déclaration préalable